

COMMUNE DE

TORSAC

AR Prefecture

16410 TORSAC

20241104-D2024334-DE

Reçu le 28/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2024_33_4

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 04 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 10

Date de convocation du : 30 Octobre 2024

Présents : 8

Présents : BREARD Catherine, BRISSEAUD Philippe, BENETEAU Laurent, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal, LABUSSIÈRE Patricia

Votants : 9

Pouvoirs :

BOUCQ Bernard a donné pouvoir à BREARD Catherine

**Objet : Massifs à risque
incendie en Charente**

Absent(s) : SAUMON Didier, BOUCQ Bernard

Secrétaire de Séance : Laurent BENETEAU

Les incendies de forêt représentent une menace pour la sécurité des biens et des personnes, générant en outre des répercussions économiques et environnementales importantes.

Les travaux conduits conjointement au cours de l'été 2024, en collaboration avec les services du Service Départemental d'Incendie et de Secours, de l'Office National des Forêts, du Centre National de la pro-priété forestière et du Pays sud Charente amènent à proposer une nouvelle révision du classement des bois et forêts à risque incendie.

Ces évolutions tiennent notamment compte de la prédominance d'essences fortement inflammables ou combustibles, et de la présence de peuplements dépérissants dans les massifs concernés, et consistent en la re-délimitation des massifs existants :

Massifs dont la délimitation est précisée sans modification des communes concernées :

- Massif de Charroux
- Massif de Bors, Pillac, Saint-Romain

Massifs dont la nouvelle délimitation induit une modification de la liste des communes concernées :

- Forêts domaniales de Bois Blanc, de la Braconne, Bois de Bel Air et Forêt de Quatre Vaux,
- Massif de Soyaux
- Massif de Horte et Tardoire, Forêt de Dirac et alentours
- Bois de Pérignac, Puypéroux,
- Bois de l'Homme Mort, Château de la Faye et Brie-sous-Barbezieux
- Massif de la Double et Bois du château de Saint-Maigrin

Est prévue l'inscription d'un nouveau massif à risque, le massif de la Boixe.

Madame le Maire informe que la commune de TORSAC est classée comme nouvelle commune incluse dans le massif à risque incendie d'Horte et Tardoire, Forêt de Dirac et alentours.

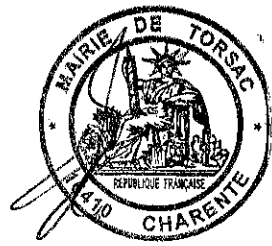
En application du code forestier, le conseil municipal de chaque commune concernée par un massif à risque incendie, doit être consulté sur la proposition de classement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



AR Prefecture

Emis le 04/11/2024, transmis en préfecture et rendu

016-211603824-20241104-2011394-DE

Reçu le 28/11/2024

exécutoire le

Affiché le..... 28 NOV. 2024